UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques
Affaires institutionnelles

DELIBERATION n° 2019 - 13

portant approbation du compte financier de l'exercice 2018 et affectation du résultat

Point inscrit à l'ordre du jour n° 4

Conseil d'administration du 07 mars 2019

- Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 712-3 et R. 719-102 ;
- Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu les statuts de l'université de La Réunion ;

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1248 ETPT, dont 1004 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 244 ETPT hors plafond d'emplois législatif

- 143 065 645 € d'autorisations d'engagement dont :
- 96 015 871 € personnel
- 16 862 892 € fonctionnement
- 30 186 882 € investissement

- 116 520 745 € de crédits de paiement
- 96 015 871 € personnel
- 13 202 733 € fonctionnement
- 7 302 141 € investissement

- 116 733 872 € de prévisions de recettes

- 213 127 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 019 202,58 € de variation de trésorerie

- + 770 005,30 € de résultat patrimonial

- + 1 826 768,36 € de capacité d'autofinancement

- + 1 966 257,18 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 770 005,30 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Résultat du vote						
Vote à	**bulletin secret**					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				**33**		
Nombre de voix	oui	**22**	non	**8**	blanc	**3**

Fait à Saint-Denis le 08 mars 2019

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJ

Transmis au Recteur de l'Académie de La Réunion, Chancelier des universités le 13 MAR. 2019